

2017_CT2_149

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Demande de subventions d'investissement relative à l'opération Réalisation de la Salle de Musiques Actuelles de la Constance (SMAC) située à Aix-en-Provence

Le 23 mars 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 mars 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille – AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert – DELAVET Christian - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BARRET Guy – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à MERCIER Arnaud – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CALAFAT Roxane - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à TALASSINOS Luc – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky – LAGIER Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MALAUZAT Irène donne pouvoir à TAULAN Francis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TERME Françoise donne pouvoir à SUSINI Jules – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte - GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique - YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_149-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Politique culturelle et sportive

Culture

■ Séance du 23 mars 2017

07_2_02

■ Demande de subventions d'investissement relative à l'opération Réalisation de la Salle de Musiques Actuelles de la Constance (SMAC) située à Aix-en-Provence

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_149-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Culture et sport, grands événements métropolitains

■ Séance du 30 mars 2017



■ Demande de subventions d'investissement relative à l'opération Réalisation de la Salle de Musiques Actuelles de la Constance (SMAC) située à Aix-en-Provence

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le Bureau de la Métropole du 17 octobre 2016 a approuvé par la délibération CSGE 01161004/16 BM, une première demande de subvention auprès de partenaires institutionnels pour la réalisation de la SMAC de la Constance à Aix-en-Provence. Le Conseil Départemental, n'ayant pas délibéré avant la fin de l'année 2016, malgré la complétude du dossier, il convient de délibérer à nouveau pour le solliciter au titre de l'exercice budgétaire 2017.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_149-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Descriptif de l'opération concernée :

Suite à une étude sur le territoire du Pays d'Aix qui a conclu aux besoins d'un lieu dédié pour les musiques actuelles et les pratiques culturelles innovantes notamment liées au numérique, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de construire et aménager un lieu dédié avec deux salles de diffusion, des espaces de répétition et des espaces de convivialité.

Par délibération n°2012_A211, le Conseil de Communauté du 14 décembre 2012 a approuvé le pré-programme pour la construction d'un équipement dédié aux musiques actuelles (SMAC) dans la ZAC de la Constance, à Aix-en-Provence. Le Conseil de Communauté ayant approuvé ensuite, par délibération 2014_A227, le programme général, le coût prévisionnel d'opération (N° **DI486AP**) ainsi que le plan prévisionnel de réalisation complété par la délibération 2015_A227 validant l'augmentation du coût prévisionnel d'opération.

Objectifs poursuivis

La réalisation de la scène de musiques actuelles (SMAC) s'inscrit dans un programme d'aménagement de la ZAC de la Constance qui conjugue habitat social, logements intermédiaires et résidences pour étudiants. Ce nouveau quartier constitue pour les prochaines décennies la réponse majeure d'Aix-en-Provence en matière de logements mixtes. Elle intègre une offre d'activités, de services et d'emplois grâce à l'installation d'entreprises du tertiaire axées sur le numérique et les nouvelles technologies (French Tech).

La SMAC sera l'équipement culturel public phare de cette ZAC. Deux salles de diffusion, modulables de 450 à 1500 places, répondront à la forte demande des publics, particulièrement les 40 000 étudiants du nouveau campus d'Aix-en-Provence. Cinq studios de répétition intégrés à ce complexe accueilleront des pratiques de création amateurs, professionnelles ou pédagogiques.

Secteur à enjeux majeurs pour le projet urbain d'Aix-en-Provence, desservi par le BHNS, le futur quartier ZAC de la Constance expérimentera, à terme, les principes de la « ville intelligente » (smart city). Ceci particulièrement grâce à l'implantation en limite nord de la zone d'un Pôle d'activité et de Ressource labellisé French Tech et dont la salle de Musiques actuelles sera une vitrine majeure.

Pour réaliser cet équipement, par délibération n°2013_B318 du Bureau du 27 juin 2013, la Communauté du pays d'Aix approuvait les termes de la convention avec la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » pour la réalisation d'études de faisabilité, l'écriture d'un programme général et la réalisation de la salle de musiques actuelles sur le site de la Constance à Aix-en-Provence.

Le jury réuni le 15 octobre 2015 a retenu l'architecte Rudy Ricciotti pour la réalisation du bâtiment. Celui-ci a réalisé, entre autres, à Aix-en-Provence, le Centre chorégraphique national, le « Pavillon noir », et dernièrement à Marseille, le « Mucem ». Le groupe FAYAT a été retenu avec le cabinet Ricciotti dans le cadre d'une construction en conception-réalisation.

Pour le projet de salle de musiques actuelles, SMAC - La Constance, la note architecturale indique que l'organisation fonctionnelle du bâtiment est envisagée sur 3 niveaux répartis autour de 3 patios. Au cœur du bâtiment, le premier patio se révèle au travers d'un hall totalement transparent. Lieu de convivialité par excellence, il sera végétalisé sur sa périphérie et offrira un espace reposant pour se restaurer ou assister à une performance musicale. Les studios de répétition se trouvent au R+2 et donnent sur une terrasse mutualisée avec le pôle multimédia. Une connexion contrôlée depuis le hall est prévue avec ces studios. Au sud, tournés sur le deuxième patio, se trouveront les bureaux de l'administration.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_149-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :

Le rez-de-chaussée est défini selon deux niveaux altimétriques. Le premier couvre le quai de déchargement, les deux scènes et les locaux de stockage, le second concerne les espaces ouverts aux publics, hall, salles de concert et patio principal. L'ensemble du bâtiment est connecté en fibre optique afin de relier tous les espaces musicaux et publics à la régie générale des studios d'enregistrement. L'équipement numérique et technique sera conforme aux dernières avancées technologiques.

Durée de l'opération

Les études d'avant-projet se sont déroulées de janvier 2016 à mai 2016, les études de projet de juin 2016 à novembre 2016. La demande de permis de construire a été déposée en juillet 2016. Les travaux, d'une durée prévisionnelle de 18 mois, doivent débuter en mai 2017, pour une livraison en octobre 2018 et une ouverture au public en décembre 2018.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 17 083 333 euros HT, dont 13 156 508 euros HT de travaux.

Le Plan de financement prévisionnel des travaux de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES	TAUX SOLLICITES
MÉTROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	4 942 158 €	37,57 %
ÉTAT – FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	1 662 217 €	12,63 %
CONSEIL RÉGIONAL PACA	1 638 033 €	12,45 %
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE	1 638 033 €	12,45 %
ETAT – DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES	3 276 067 €	24,9 %
TOTAL	13 156 508 €	100 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_149-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2014_A010 du Conseil communautaire de la CPA du 15 janvier 2014 créant l'Autorisation de Programme n° D1486AP de 17 000 000 d'euros relative à la construction de la salle de la Constance à Aix-en-Provence ;
- La délibération n°2015_A227 du Conseil communautaire de la CPA du 8 octobre 2015 approuvant l'augmentation de 2 308 000 euros de l'Autorisation de Programme n° D1486AP relative à la construction de la Salle de la Constance à Aix-en-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : construction de la salle de musiques actuelles (SMAC) de la Constance à Aix-en-Provence.

Délibère

Article 1 :

Pour la réalisation de cette opération, Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent.

Article 2 :

La recette correspondante sera inscrite au Budget 2017 et suivants de la Métropole d'Aix-Marseille Provence, en section d'investissement Code opération 486 - Nature 132- Fonction 317- Autorisation de Programme N° **DI486AP**.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_149-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Demande de subventions d'investissement relative à l'opération Réalisation de la Salle de Musiques Actuelles de la Constance (SMAC) située à Aix-en-Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	76
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	76
Majorité absolue	39
Pour	76
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **29 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_149-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :